

Orientation sexuelle

Orientation sexuelle : Attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers des individus du genre opposé, du même genre ou de plusieurs genres, impliquant ou non la capacité d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus (exemples : hétérosexuel.le, homosexuel.le, asexuel.le)

Queer : Une personne qui ne se retrouve pas totalement dans la division binaire traditionnelle des genres et des sexualités, s'identifiant à une identité de genre et/ou à une orientation sexuelle non-conforme ou fluide. Leur discrimination peut parfois être nommée queerphobie.

Asexuel.le : une personne qui ne ressent pas ou peu d'attirance sexuelle pour personne et/ou pour elle-même.

Intersexe : Une personne dont le sexe biologique ou assigné à la naissance

ainsi que le système hormonal présentent naturellement des caractéristiques sexuées qui ne correspondent pas aux définitions binaires du sexe et du genre, soit typiquement mâle ou typiquement femelle. Ces caractéristiques sont parfois visibles à la naissance ou apparaissent plus tard au cours de la vie, notamment à la puberté.

Transition : Période durant laquelle une personne entreprend volontairement un processus visant à faire correspondre son expression de genre et son identité de genre. Les démarches entreprises dans le cadre d'une transition peuvent être d'ordre médical, social ou légal. Un individu n'a pas besoin de passer par la case chirurgie pour être considéré comme personne transgenre, c'est un choix personnel qui dépend de chacun.e. Les transidentités sont donc multiples et diverses.

Identité de genre

Identité de genre : Perception individuelle de son propre genre, qui peut correspondre ou non à celui assigné à la naissance. Façon dont une personne perçoit son genre.

Cisgenre : une personne dont l'identité de genre, donc la façon dont elle perçoit son genre, correspond à celui qui lui a été assigné à la naissance, à l'inverse des personnes transgenres.

Expression de genre : manière d'exprimer son genre dans la société par rapport à ce que celle-ci code comme féminin, masculin ou neutre. L'expression de genre, nommée aussi "cis/neutral/trans-passing" ne correspond pas

toujours à l'identité de genre de la personne.

MODULE LGBTQIAP+

par

IEProud

— QUE RETENIR ? —

Idées reçues, violences et oppressions

Outing : Révélation de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre d'une personne LGBTQIAP+ à l'insu de cette dernière ou contre son gré. Toute personne à droit de garder son IG ou son OS secrète si elle considère qu'elle se sent plus en sécurité ainsi, ou tout simplement si elle le désire.

Mégenrage : Utiliser un pronom ou des accords qui ne sont pas ceux utilisés et souhaités par la personne. Si le mégenrage est volontaire, il s'agit d'un acte transphobe. Certaines personnes se genre au masculin, au féminin, neutre, ou indifféremment. En cas de doutes, il ne faut pas hésiter à se renseigner auprès de la personne en lui posant directement la question en privé si cela risque d'outer la personne.

Idées reçues, violences et oppressions

Sérophobie : Le rejet et la discrimination des personnes séropositives (porteuses du virus du VIH). Dans les années 80, on a pu commencer à entendre parler de « cancer gay » pour désigner l'épidémie de VIH se répandant dans les milieux LGBTQIAP+. Certains y voyaient un châtement divin, alors que l'on peut simplement supposer une activité sexuelle et un nombre de partenaires plus important. La sérophobie est donc historiquement teintée d'homophobie.

Thérapies de conversion : pratiques organisées par certains groupes religieux pour tenter de "guérir" les personnes LGBTQIAP+ considérés comme anormales, malades. Ils se servent de la violence physique et/ou psychologique. Ces thérapies sont illégales en France.

Que faire en tant que témoin ou victime de discrimination homophobe ?

Si je suis victime de discrimination à caractère homophobe, lesbophobe ou transphobe, l'article L.225-1 du code pénal prévoit de punir le coupable de sanctions pénales.

Si je suis victime d'injures à caractère homophobe, lesbophobe ou transphobe, proférées par des paroles, des menaces, des discours, par écrit, dessin ou image dans des lieux publics, le code pénal prévoit que le coupable soit puni de 12 000€ jusqu'à 22 500€ et 6 mois d'emprisonnement.

Si je suis victime de provocation à la discrimination, à la haine ou la violence, le code pénal prévoit que le coupable soit puni d'un an de prison et de 45 000€ d'amende.

Je suis donc légitime à porter plainte, déposer une main courante, aider la ou les victimes à porter plainte. Je peux aussi être accompagné par un psychologue gratuitement au planning familial ou d'autres structures locales adaptées.

MODULE LGBTQIAP+


par

IEProud

— QUE RETENIR ? —

Que faire en tant que témoin ou victime de discrimination LGBTophobe au sein de l'IEP ?

Demander à la victime si elle a besoin d'aide, si elle se sent menacée, si ces faits discriminatoires sont répétés. Rappelez-lui le numéro/mail/la boîte anonyme de la cellule d'écoute de l'IEP. Proposez-lui de l'accompagner dans cette prise de contact avec un professionnel. Rassurez-la sur le fait qu'elle n'est en aucun cas responsable de ces agressions.

- SOS homophobie 📞 (Ligne d'écoute : 01.48.06.42.41 - www.sos-homophobie.org + cestcommeca.net)
- L'Association Jules & Julies , des jeunes et étudiant-es LGBTQIAP+, de Toulouse et région (06.52.28.03.58 - julesetjulies31@gmail.com)

Idées de ressources

Films :

Stonewall
Harvey Milk
120 battements
par minute

Séries :

Skam
Sex education
Sense 8
Drag Race France

Documentaires :

Identité trans : au-delà de l'image
Être LGBT dans un quartier populaire
Petite fille (Arte & Netflix)

Ouvrages :

Reconnaitrans, Laurier the Fox
La pensée straight, Monique Wittig
C'est ça notre liberté : 50 ans de lutte, Mason Funk